

Communiqué de presse

Comparatif d'assurance maladie Comparis 2027

Changer de caisse maladie sans changer de médecin : Comparis couvre désormais jusqu'à 80 % des médecins généralistes

Les assurés peuvent changer d'assurance de base jusqu'à fin novembre. Ceux qui ne se penchent que sur la prime la plus basse ont souvent une mauvaise surprise : dans le modèle du médecin de famille ou HMO, leur médecin habituel ne figure soudain plus sur la liste de la nouvelle caisse. Le comparatif d'assurance maladie de Comparis indique désormais, dans les agglomérations, pour jusqu'à 80 % des médecins, dans quels modèles d'assurance ils sont conventionnés. En outre, les assurés peuvent vérifier quelle est la probabilité de trouver un nouveau médecin de famille dans leur propre région avec un modèle du médecin de famille.

Zurich, le 15 octobre 2026 – Les primes pour 2027 sont connues, et des centaines de milliers de personnes assurées envisagent de changer de caisse ces prochaines semaines. Environ 80 % de la population suisse a aujourd'hui opté pour un modèle alternatif d'assurance de base (modèle du médecin de famille, HMO ou Telmed, etc.). C'est précisément pour ces modèles que le prix n'est pas le seul facteur déterminant ; se pose également la question de savoir si le médecin habituel peut être choisi même en cas de changement de caisse ou de modèle.

Son propre médecin comme critère de recherche

Contrairement à d'autres portails, les consommatrices et les consommateurs peuvent saisir directement le nom de leur médecin de famille dans le comparatif d'assurance maladie de Comparis. Le comparatif n'affiche alors que les caisses et les modèles pour lesquels le cabinet choisi est agréé. Avec plus de 4 000 professionnels de santé, Comparis couvre désormais environ 60 % des médecins de famille dans toute la Suisse. Dans les agglomérations, le taux de couverture des médecins atteint même jusqu'à 80 %. Les listes de médecins sont constamment mises à jour et intégrées dans le comparatif.

La question de savoir si le médecin de famille habituel est également disponible dans le nouveau modèle d'assurance peut être source d'incertitude lors d'un changement de caisse. Si l'on ne peut pas clarifier ce point au préalable, on peut renoncer à changer de caisse et conserver la solution actuelle. La nouvelle recherche de médecins apporte ici davantage de transparence : les personnes assurées peuvent déjà vérifier dans le comparatif avec quels modèles un changement est possible sans devoir en même temps renoncer au cabinet de leur médecin de famille habituel.

Comparis présente une vue d'ensemble

Contrairement à d'autres services de comparaison, le comparatif d'assurances maladie de Comparis ne se limite pas à la prime, mais offre une vue d'ensemble :

- **Recherche de médecins** : filtre par médecins agréés pour environ 60 % du corps médical en Suisse et affichage de la disponibilité des médecins pour l'admission de nouveaux patients et de nouvelles patientes dans un modèle du médecin de famille.
- **Premier contact** : filtre selon les options de premier contact (téléphone, vidéo, etc.) pour les modèles d'assurance alternatifs
- **Satisfaction clientèle** : les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction de Comparis, auprès de 4 500 personnes assurées dans l'assurance de base interrogées chaque année, sont pris en compte dans la présentation.
- **Assurances complémentaires** : comparatif de l'assurance de base et de l'assurance complémentaire en une seule fois.
- **Devis et changement** : demander des devis directement et entamer la procédure de changement en ligne.
- **Chat IA** : avec l'assistant IA de Comparis, les personnes assurées peuvent demander des informations sur les caisses maladie dans un chat vocal.

Un bon comparatif d'assurances maladie doit non seulement indiquer le coût d'une assurance, mais aussi si le modèle choisi correspond à la situation personnelle. En plus de la prime, il s'agit notamment du choix du médecin et des règles du modèle d'assurance concerné.

Ce que les assurés doivent savoir lorsqu'ils changent de caisse

L'avis de résiliation de l'assurance de base doit parvenir à la caisse au plus tard le 30 novembre ; le cachet de la poste ne fait pas foi. Les personnes qui passent à un modèle médecin de famille ou HMO doivent d'abord vérifier si leur propre cabinet est agréé et s'il accepte de nouveaux patients. L'assurance complémentaire ne doit être résiliée qu'une fois la demande acceptée par écrit par la nouvelle caisse.

Méthode

Le comparatif des caisses-maladie de Comparis repose sur les données officielles de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en matière de primes pour l'année 2027. Les listes de médecins proviennent de medswissnet, l'organisation faîtière des réseaux de médecins suisses. Elles ne portent que sur des médecins affiliés à l'association et peuvent donc différer des listes des médecins de famille des caisses maladie. La couverture médicale d'environ 60 % se réfère aux prestataires de soins primaires exerçant en ambulatoire et inscrits au Registre des professions médicales. État : septembre 2026.

Informations complémentaires :

Michael Kuhn

Porte-parole a. i.

Téléphone : 044 360 53 91

E-mail : media@comparis.ch

comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs de télécommunications. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler. Il s'agit d'une société privée. L'entreprise appartient encore aujourd'hui à son fondateur, Richard Eisler. Aucune autre entreprise ni l'État ne détient de participation dans Comparis.

comparis.ch SA
Birmensdorferstrasse 108
CH-8003 Zurich